



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1691

Approbation du rapport des mandataires – Société d'Economie Mixte (SEM) Lyon Parc
Auto – Exercice 2014

Direction de la Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1691 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES –
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) LYON PARC AUTO
– EXERCICE 2014 (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1 524-5, 14^e alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil municipal a été établi par la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon Parc Auto et est, à ce titre, représentée au Conseil d'administration par MM. Havard, Pelaez et Sécheresse.

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

	2012 (M€)	2013 (M€)	2014 (M€)	Evolution 2013-2014
Capital social	6			
Participation publique	61,84 %			
<i>dont Ville de Lyon</i>	21.63 %			
Chiffre d'affaires	52	51	53,5	↗
Résultat d'exploitation		4	7,4	↗
Impôt sur les sociétés (IS)	0,7	0	0,9	↗
Résultat net	1,3	0,2	2,2	↗
Capacité d'autofinancement	14,3	14,6	15,7	↗
Capitaux propres	32	32,9	34,8	↗

Faits marquants 2014

Le nombre de places gérées en 2014 est stable pour les parcs (19 906 places). On constate par contre une baisse du nombre de places gérées en voirie (37 621 contre 38 526 en 2013). A noter que 90 % des places de voirie sont pour la voirie de la Ville de Lyon.

On constate une augmentation de la fréquentation dans les parcs de + 3 % (6,4 millions de passages contre 6,2 millions de passages en 2013) due

principalement à la reprise de l'activité du parc Saint-Jean en année pleine après une interruption de huit mois en 2013 pour travaux de réhabilitation.

Le second semestre 2014 a été marqué par l'arrêt du chantier du nouveau parc Saint-Antoine en septembre 2014 suite à la découverte de galeries souterraines qui fragilisaient les bâtiments de la résidence Pitance située quai Saint-Antoine. Une solution technique de consolidation et d'homogénéisation du sous-sol de ces bâtiments a été validée par l'ensemble des copropriétaires en juin 2015 permettant ainsi la poursuite de l'opération.

Le montant des investissements de renouvellement sur les parcs en activité s'élève à 4,3 M€ auquel s'ajoute 1,4 M€ d'en-cours sur les travaux de Saint-Antoine soit un total de 5,7 M€.

Eléments financiers 2014

Le résultat d'exploitation de 7,4 M€ est absorbé en partie par la charge financière (2,6 M€), la charge exceptionnelle (1,3 M€), l'intéressement (0,4 M€) et l'Impôt sur les sociétés (0,9 M€).

L'exercice se solde ainsi par un bénéfice de 2,2 M€ pour une tendance annoncée de 1,6 M€, soit un écart favorable de 0,6 M€.

La hausse du chiffre d'affaires (+5%) est expliquée par la hausse de la fréquentation dans les parcs (+3%) mais aussi par la révision des tarifs horaires et abonnés.

L'encours de la dette auprès d'établissements de crédit se chiffre à 69,6 M€ fin 2014 (90,7 M€ fin 2013).

La capacité d'autofinancement s'établit à 15,7 M€ au 31 décembre 2014 (14,5 M€ au 31 décembre 2013). Elle reste suffisante pour poursuivre sur 2015 le désendettement de la société, et faire face aux investissements courants de renouvellement et de gros entretien.

La situation nette s'élève à 34,8 M€ hors droits du concédant, 124,8 M€ avec les droits.

Perspectives et développement de la structure sur 2015

La société se porte systématiquement candidate aux procédures d'appel d'offres qui sont lancées, et ce dans le cadre des mises en concurrence.

Les principes qui régissent la politique commerciale sont les suivants : adapter les tarifs du stationnement aux principes du Plan Déplacements Urbains, favoriser les résidents et éviter les usages pendulaires.

Pour les années futures, la capacité d'autofinancement sera sollicitée pour poursuivre le désendettement et pour faire face aux investissements de renouvellement ainsi qu'aux éventuels nouveaux parcs à construire.

L'investissement courant a fait l'objet de plans d'entretien et de renouvellement pour les années futures. Les investissements lourds sont intégrés dans les simulations à moyen terme. Ils représentent, en moyenne pour les 5 prochaines années, une enveloppe de 11,5 M€ annuel.

Le coût de construction du nouveau parc St Antoine s'élèvera à 47,4 M€ dont le financement est à prévoir entre 2015 et 2018 soit une moyenne de 11,8 M€ par an.

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5, 14^e alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société d'économie mixte LPA au titre de l'exercice 2014.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM